

Les sociétés et les économies contemporaines sont fondées sur la communication et les flux continus des personnes et des biens. Tributaires de moyens de transport efficaces et permanents, elles sont donc particulièrement vulnérables à une défaillance ou un acte malveillant commis à l'encontre de ces réseaux qui occasionnerait une perturbation durable de ceux-ci. A la suite des récents actes terroristes, les pouvoirs publics, davantage sensibilisés à ces enjeux, ont adopté de nouvelles dispositions tendant à la sécurisation des transports collectifs : surveillance des installations techniques, renforcement des pouvoirs des agents des services de sécurité interne (SNCF et RATP), association d'acteurs privés à la sécurisation des flux de passagers et de marchandises... Les infrastructures de transport se définissent comme les espaces servant de support aux opérations de transport : il s'agit aussi bien des structures physiques permettant la circulation des différents modes de déplacement (voies routières, ponts et tunnels), que des plateformes d'accès aux vecteurs collectifs de transport (gares routières ou ferroviaires, aéroports). Si la sécurité de ces infrastructures a fait l'objet de nombreuses études, celles-ci se sont principalement intéressées à la prise en compte d'éléments techniques ou de dispositifs de sécurité civile. Elles n'ont que très rarement et superficiellement abordé les enjeux de sécurité collective - au sens de la sûreté des personnes et des biens - auxquels ces infrastructures de transport sont désormais confrontées tant dans leur portée que leurs limites. Ce colloque se propose de combler cette lacune en croisant les points de vue d'universitaires spécialistes de questions de sécurité, de représentants d'administrations centrales, de forces de gendarmerie et de secours ainsi que des principaux opérateurs du secteur des transports.

#### INSCRIPTION

- **75 euros** , comprenant participation au colloque, pause café et déjeuner.
- Inscription offerte aux étudiants et aux membres de l'AFDSD.
- Formulaire d'inscription et règlement **avant le 4 décembre 2018**.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

CERDACC 34 rue du Grillenbreit - 68 000 Colmar / [cerdacc@uha.fr](mailto:cerdacc@uha.fr)

#### COMITÉ SCIENTIFIQUE

**Bertrand PAUVERT, Muriel RAMBOUR**, Maîtres de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC



# LA SÉCURISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

**Campus Fonderie - Mulhouse**  
**6 décembre 2018**



9 h 30 - Ouverture du colloque

***La sécurisation des infrastructures de transport, enjeu de sécurité nationale***

**Bertrand PAUVERT**, Maître de conférences HDR à l'Université de Haute-Alsace, Directeur du CERDACC

**ENJEUX ET MOYENS DE LA SÉCURISATION  
DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

*Sous la présidence de Muriel RAMBOUR, Maître de conférences à l'UHA, CERDACC*

***L'Etat et la sécurisation des infrastructures de transport***

**Tiphaine BEAUSSANT**, Chargée de mission, Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale

***Le drone et la sécurisation des infrastructures de transport***

**Cassandra ROTILY**, Doctorante-contractuelle, UHA, CERDACC

***La sécurisation des infrastructures de transport accessibles au public***

**Christophe AUBERTIN**, Maître de conférences à l'Université Paris V

***L'intelligence artificielle au service de la sûreté des espaces ouverts***

**Jade AUREGLIA**, Directeur général, Société Onhys, Sophia-Antipolis

***L'impossible sécurisation des infrastructures ? Regards français et étrangers***

**Guillaume FARDE**, Maître de conférences à Sciences Po Paris, Directeur de la stratégie et de la communication Risk & Co

13 h - Déjeuner

14 h - Reprise des travaux

**PRATIQUES ET LIMITES DE LA SÉCURISATION DES INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORT**

*Sous la présidence de Bertrand PAUVERT, Directeur du CERDACC*

***Le droit applicable à la sécurité des infrastructures de transport***

**Pierre BERTHELET**, Docteur en Droit, chargé d'enseignement à l'Université de Grenoble

**Table ronde**

***Entre approches globales et territoriales, encourager les pratiques de sûreté***

**Emmanuel HOUZÉ**, Service de défense et de sécurité, Ministère de la Transition écologique et solidaire

***Le recours à la sécurité privée dans la sécurisation des infrastructures***

**Nicolas LE SAUX**, président d'Atao Consulting

***La sécurité des tunnels routiers de la conception à l'exploitation***

**Marie LERAT**, Ingénieur chargée d'Etudes chez EGIS Tunnels, expert agréée par la CNESOR (Commission N<sup>ale</sup> d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers)

***Enjeux et spécificités de l'intervention des sapeurs-pompiers sur les infrastructures de transport***

**LCL Denis GIORDAN**, Directeur départemental adjoint du SDIS-73

***Renouveler la sécurisation de l'utilisation des axes routiers***

**CEN Fabrice BLANC**, Centre national de la sécurité des mobilités, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

**16 h 30 - Conclusion - Sécurisation des infrastructures, entre sûreté et sécurité, quels nouveaux équilibres ?**

**Stéphane RACLOT**, Préfecture de Police de Paris,  
Direction du projet gestion des urgences

**Bulletin  
d'inscription**  
La sécurisation des infrastructures de transport  
6 décembre 2018  
Université de Haute-Alsace / Campus Fonderie  
16 rue de la Fonderie – 68100 MULHOUSE

**A retourner  
avant le 4 décembre 2018**

**CERDACC**  
34 rue du Grillenbreit  
BP 50568  
68008 COLMAR Cedex  
Courriel : [cerdacc@uha.fr](mailto:cerdacc@uha.fr)

**Responsables scientifiques :**  
[bertrand.pauvert@uha.fr](mailto:bertrand.pauvert@uha.fr) /  
[muriel.rambour@uha.fr](mailto:muriel.rambour@uha.fr)

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**QUALITÉ :** .....

**SOCIÉTÉ / EMPLOYEUR :** .....

**ADRESSE :** .....

**COURRIEL :** .....

**TÉLÉPHONE :** .....

**DROITS D'INSCRIPTION :**

- Professionnels, auditeurs libres** (déjeuner compris) : 75 € TTC
- Professionnels, auditeurs libres** (sans le déjeuner) : 50 € TTC
- Étudiants, membres de l'AFDSD** : gratuit (sans le déjeuner)

**MODE DE PAIEMENT :**

- Chèque bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UHA, à joindre au bulletin d'inscription
- Paiement sur facture

**DATE :**

**SIGNATURE :**